

EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE.

- Le Pape et le Congrès. Grand in-8. 1 »
Rome et le Congrès, par un ROMAIN. In-8. 1 »
Du pouvoir temporel du Pape. — Essai sur l'origine et la formation
de l'État de l'Église. Grand in-8. 2 »
L'Empereur Napoléon III et le Clergé, par HIPPOLYTE CASTILLE. Grand
in-8. 4 »
La Papauté temporelle et la Nationalité italienne, par ARNAUD (de
l'Ariège). Grand in-8. 4 »
Le Pape et son pouvoir temporel; réflexions sur les deux publications :
Le Pape et le Congrès et *Lettre à un Catholique*, par P. RECLINS. Grand
in-18 Jésus. 4 »
Lettre d'un Journaliste catholique à Monseigneur l'Évêque d'Orléans.
Grand in-8. 4 »

TRÈS-PROCHAINEMENT :

La Question hongroise, 1848-1860, par M. B. DE SZEZE.

Paris — Imprimé chez Bonaventure et Ducessois, quai des Augustins 55.

J. A. MONTANER E HIJO
LIBRERIA
NACIONAL Y ESTRANGERA
FRENTE S. NICOLAS PALMA

EDGAR

MORTARA

DÉDIÉ

AUX PÈRES ET AUX MÈRES
DE TOUTES LES NATIONS ET DE TOUTES LES RELIGIONS.

PARIS

E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR

PALAIS-ROYAL, 13, GALERIE D'ORLÉANS.

1860

32.

F. 737

MORTARA



AVANT-PROPOS

Tout le monde s'est vivement ému à l'occasion du rapt d'un enfant qui a eu lieu dernièrement à Paris.

Riches et pauvres, grands et petits, témoignèrent aux parents désolés la plus profonde sympathie.

Mais bientôt la persévérante vigilance de la justice a su découvrir l'enfant volé et l'a ramené dans les bras de son père et de sa mère.

Maintenant, que l'on se fasse une idée de cette autre douleur que doivent ressentir des parents auxquels la justice de la cour romaine a arraché,—et peut-être pour jamais,—leur enfant!

C'est cependant ce qui est arrivé à la famille Mortara.

Ce même gouvernement, dont les partisans fidèles protestent aujourd'hui contre toute prétendue spoliation à force armée, n'a pas craint de dépouiller une famille israélite de ce qu'elle avait de plus cher, de plus sacré, ici-bas.

Le malheureux père n'aurait-il pas le droit de répéter les paroles diversement interprétées d'un prélat français et de s'écrier à son tour :

« Je proteste au nom de la bonne foi contre
« ces réponses évasives ;

« Au nom de la justice, contre la spoliation
« à force armée ;

« Au nom du respect, contre le mépris de
« tous les droits ;

« Je proteste dans ma conscience et devant
« Dieu, à la face de mon pays et à la face du
« monde ;

« Que ma protestation trouve ou non de
« l'écho, je remplis un devoir. »

EDGAR MORTARA

Si ne voilge mie blâmer,
Religion ne diffamer,
En quelque abîme que je la trouisse
Ja religions que je puisse
Humble et loial ne blâmerai.

JEAN DE MEUNG.

Alors Pierre prenant la parole, dit : « En vérité je vois bien que Dieu ne fait point acception des personnes, mais qu'en quelque nation que ce soit celui qui le craint et qui fait de bonnes œuvres lui est agréable. »

Acte des Apôtres, v. 34, 35.

Si le christianisme était tel que des fanatiques nous le représentent, il faudrait faire la guerre au christianisme; mais parce qu'il est, au contraire, amour, pardon, miséricorde, il a droit à tous les respects et à tous les hommages. Nous, ennemis de l'intolérance, nous défendons le christianisme contre vous.

JULES SIMON. *La Liberté de Conscience*, p. 295.

On reste accablé et l'on recule d'horreur quand on songe que ce que l'âme humaine a de plus sacré, le sentiment religieux, ait si souvent donné lieu à de si déplorables abus. Comment s'est-il fait qu'au nom d'un culte, dont l'amour du prochain est le premier dogme, on ait blessé le plus profond des sentiments humains? En vérité, nous serions tenté de croire qu'en cette douloureuse nuit du mont des Oliviers, ce fut le pressentiment

de toutes les horreurs qui se commettraient un jour en son nom, bien plus que les affres de la mort, qui fit couler des yeux du Christ des larmes de sang.

Que nous sommes loin aujourd'hui du principe de divine morale posé par le fondateur même du christianisme : « Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fit ! »

Jamais, en aucun temps, en aucun lieu, on ne donna à ce divin précepte un plus éclatant démenti que de nos jours dans cette inqualifiable affaire de Bologne, accomplie en quelque sorte sous les yeux du vicaire de Jésus-Christ. Il se peut que certains hommes ne voient dans le drame de Bologne qu'un fait accompli ; l'homme vraiment religieux, le véritable chrétien, y verra un crime de lèse-humanité, une violation du droit de l'espèce humaine elle-même, et se sentira trembler à l'idée que de tels actes se puissent renouveler.

Et quand on pense que de pareilles monstruosités doivent servir

Ad majorem Dei gloriam!

Bologne comptait naguère parmi ses habitants les plus

estimés, les plus considérés, un Israélite appelé Momolo Mortara. C'est dans le domicile de cet homme, voué tout entier à sa famille et à ses affaires, qu'un soir une troupe de huit gendarmes, conduite par un employé de la police, pénétra en réclamant au nom de l'inquisiteur général Felletti, la remise du jeune Edgar Mortara, âgé de six ans et demi.—Et sur quoi était fondée cette violation inouïe du domicile d'un habitant paisible ?

« Votre enfant, dit-on aux parents consternés, a été baptisé ; en conséquence il est chrétien, et dès lors il ne saurait rester dans une famille juive. Nous avons l'ordre de le conduire à Rome pour qu'il y soit élevé dans un collège de jésuites. » Pourtant, à force de larmes et de supplications, on obtint la grâce d'un délai de vingt-quatre heures, pendant lequel, sous les yeux des gendarmes chargés d'occuper la maison, et qui témoignent de ces détails navrants, le père et la mère du jeune Edgar exprimaient tous les sentiments dont leur cœur débordait dans cette unique, cette touchante recommandation : « Pense à ton père, cher enfant, pense à ta mère ! »

Le lendemain, le fils Mortara est arraché à ses parents désolés, puis conduit à Rome.

M. Mortara s'adresse au secrétaire d'État Antonelli,

mais en vain ; au pape, encore en vain. Et quelle réponse fait-on à ce père qui réclame son enfant : « Devenez vous-même chrétien, et l'on vous rendra votre fils ; mais il ne sera pas rendu à Mortara le juif. »

Veut-on savoir maintenant sous quel prétexte s'est perpétrée cette scandaleuse énormité ? On y croira à peine : à l'insu des parents, malgré eux, une servante infidèle avait baptisé secrètement le jeune Edgar.

Tout cela s'est sans doute accompli il y a quinze siècles, ou au moyen âge peut-être ? Non, mais récemment, presque hier, en l'an de grâce 1858, à la veille pour ainsi dire de la résurrection de l'Italie, à la veille de Magenta et de Solferino. Seules, certaines feuilles ultramontaines révoquèrent d'abord en doute cet anachronisme de l'autorité pontificale ; preuve qu'à leurs yeux, une abomination de ce genre était, de prime-abord, presque impossible. Aujourd'hui, hélas ! c'est bien un fait accompli ; un fait authentique et surtout fécond en enseignements.

Et tout d'abord, qu'eussent dit les catholiques zélés, si le contraire avait eu lieu, si une communauté juive eût ravi, pour l'élever selon la loi de Moïse, un enfant chrétien ? Quant à nous, nous ne sommes partisan d'aucune entrave à la liberté de la foi et de la con-

science. Que d'aller à la synagogue et à l'église on ait la liberté ; que l'Église romaine soit entièrement libre, dût-elle excommunier, refuser des permis de mariage ou de sépulture, envoyer en enfer ou en paradis, puisqu'elle prétend que l'on ne peut entrer dans le royaume des cieux qu'avec un passe-port visé par elle : pourvu seulement qu'elle sache respecter chez les autres le droit dont si souvent elle abuse.

Mais une autre question, une question incomparablement plus grave, est celle de savoir s'il convient de lui attribuer une autorité qui empiète sur les pouvoirs civils, et une position telle que ces derniers, en cas de conflit, puissent être impunément lésés.

Plaise à Dieu que les gouvernements, au lieu de conclure avec l'Église romaine ces sortes de transactions qu'on appelle concordats, sentent enfin la nécessité de s'affranchir d'une si gênante autorité, en gardant pour eux-mêmes ce droit de surveillance dont elle a usé si souvent pour porter le trouble dans le corps social, et qu'à leur tour ils répriment ses empiètements avec une incessante vigueur ! Et puisque nous venons de faire allusion aux concordats, nous ferons remarquer incidemment que l'on ne saurait assez regretter que l'Autriche ait consenti à un traité de ce genre avec le gou-

vernement pontifical. Les généreux desseins de l'empereur François-Joseph, son désir actuel et sincère, nous aimons à n'en pas douter, d'accorder à tous ses sujets indistinctement le libre exercice de leur culte, de travailler activement au bien-être de ses peuples, toutes ces bonnes intentions rencontreront d'insurmontables difficultés dans la politique romaine.

Pour bien connaître une chose, il faut simplement l'observer là où elle peut se mouvoir en pleine liberté. Si dès lors on veut apprécier exactement l'influence abusive du système ultramontain sur les gouvernements, il suffira de jeter les regards sur le régime de la papauté en Italie. L'Église montre là ce qu'elle est réellement ; loin de lui faire de l'opposition, l'État y a pour mission de faire en tout la volonté de son chef infallible, de figurer un régime modèle, en un mot, un idéal du meilleur des gouvernements possibles.

Ce qu'est l'Église dans le pays où elle domine de la sorte annonce clairement ce qu'elle sera partout où elle aura une égale prépondérance. En d'autres termes, le caractère de son autorité, là où elle domine exclusivement, donne-t-il lieu d'en souhaiter l'extension chez d'autres peuples¹ ?

¹ Admettons que le régime pontifical soit vraiment si doux et si bienfai-

L'attentat dont Bologne, — qui est pour ne pas dire était une ville des États de l'Église, — vient d'être le théâtre, suffit pour résoudre amplement la question que nous venons de poser.

« Nous voilà en présence d'un acte de l'Église. »

Or, nous le demandons à quiconque porte le titre de père, que penseriez-vous en voyant la force armée pénétrer inopinément, violemment dans votre intérieur, pour venir sous vos yeux, arracher votre enfant des bras de sa mère, et l'en arracher pour toujours ?

Nous pleurons sur ces enfants qu'une tombe à peine fermée a rendus orphelins ; qu'est-ce donc quand la force brutale, anticipant sur les lois de la nature, les prive de la tutelle vivante de leurs parents ? Qui ne sentirait tout son être se soulever à une telle idée ? L'animal défend ses petits et l'homme ne protégerait point ses enfants ! Ah ! ce n'est pas seulement pour lui un droit, mais le plus saint des devoirs.

Tua de re agitur, c'est votre cause que vous défendez, pourrait-on dire à tout autre père qui, en pareille occurrence, viendrait en aide au père menacé, frappé dans ses plus chères affections.

sant que le disent ses partisans : comment se fait-il que, dans les États du pape, ce qu'on abhorre au plus haut degré soit précisément ce régime ?

Les choses n'en sont point venues jusque-là à Bologne; Mortara n'a pas repoussé la force par la force. Cela veut-il dire qu'il n'ait pas assez aimé son enfant? Il est désespéré, cet homme, et la mère est en démence. Où puiserait-il l'énergie nécessaire à la résistance, lui qui, issu d'un peuple objet et point de mire séculaire d'une haine aussi superstitieuse qu'aveugle, n'a pu apprendre qu'à se résigner; lui, convaincu qu'une goutte de sang chrétien versée dans les Etats romains, même pour sauver son enfant, attirerait peut-être un déluge de calamités sur ses coreligionnaires?

Nous entendons souvent, dans le monde chrétien, relever chez les Israélites certains défauts, certaines habitudes qui contrasteraient avec les mœurs des autres peuples. Supposons que quelques-uns de ces défauts, quelques-unes de ces habitudes existent en réalité chez ce peuple trop longtemps martyrisé; il n'en sera pas moins vrai, il en sera même d'autant plus vrai que l'inhumanité avec laquelle, pendant plus de quinze siècles, un christianisme inconséquent, persécuteur, a traité les sectateurs de la loi de Moïse, est surabondamment complice de cet héritage des mauvais jours de leur histoire. Et voilà pourtant ce que des actes semblables à celui de Bologne tendraient à renouveler en plein



dix-neuvième siècle, à la distance, à peine, de deux générations de cette grande Révolution française, qui, avec la rapidité de l'étincelle électrique, a dissipé les ténèbres de l'intolérance, et dont le fondateur de la dynastie napoléonienne a semé dans l'Europe entière les larges et féconds principes.

Il est possible que les Israélites et avec eux 800 millions d'autres hommes aient peu de créance en l'infaillibilité du pape; par contre, ils ont une foi d'autant plus profonde dans les sympathies de la France, dans les lumières de son gouvernement, dans la valeur de ses armées, dans l'invincibilité de leur glorieux chef, Napoléon III, manifestement appelé par la Providence à faire prévaloir les grands principes de 1789, et à faire concourir ses armes victorieuses à l'affranchissement des peuples, « en soutenant au dehors les causes justes et civilisatrices, de son influence toujours, et de son épée, quand l'influence ne suffit point¹. » Déjà sa sagesse a ouvert cette voie à l'Italie opprimée, et l'ignoble quartier (le Ghetto²), où une intolérance *cardinale* avait parqué les Israélites, peut enfin espérer voir entrer l'air

¹ Paulin Limayrac.

² Le Ghetto, enceinte infecte, exposée aux émanations de la Poissonnerie, est une des régions les plus insalubres de Rome. Son espace resserré

vivifiant de l'émancipation. Et voilà le Rédempteur que nous attendons tous, celui en qui nous avons une foi entière, car c'est le créateur, le Messie d'un avenir social, appuyé sur la justice et le progrès, qui entraînent nécessairement après eux la liberté de conscience¹.

Nous venons de ramener à ce qu'elles valent les attaques dont les Israélites furent toujours l'objet ; mettons en regard des défauts qu'on leur attribue les incontestables qualités qui les distinguent.

Il est, par exemple, des traits de caractère, des vertus que l'on ne rencontre peut-être nulle part à un si haut degré, que dans la race israélite, cette race qu'on se plaît à calomnier si gratuitement : nous voulons parler de la sobriété, de l'esprit de charité² et du sentiment de la famille.

Ne nous arrêtons, pour le moment, qu'à cette dernière vertu.

et les grilles qui ferment la nuit son enceinte, lui donnent l'aspect d'une vaste et ténébreuse prison, dans laquelle sont enfermés 5000 Israélites, pour lesquels les siècles de barbarie n'ont pas encore arrêté leur cours.

¹ Nous ne doutons pas que les historiens futurs de ce grand règne n'aient un jour à enregistrer le fait d'une protestation sinon officielle, au moins pressante du gouvernement français contre le rapt de Bologne.

² A propos de l'esprit de charité, l'hébreu a pour rendre cette idée une expression intraduisible, mais d'une grâce infinie, — le mot *Rachmani*; — le mot français *commisération* ne fait qu'en approcher.

Dénoncé à la vindicte de tous par des prêtres fanatiques, honni par la plèbe qui croyait gagner, dans la persécution d'un Israélite, le salut éternel, exilé des plus ordinaires fonctions de la vie civile, il ne lui restait plus, à ce paria, qu'à se réfugier dans l'intimité de la famille.

Là, dans le secret du foyer domestique, il lui était donné de répandre son cœur, d'épancher en larmes brûlantes ses douleurs, dont l'expression publique n'aurait excité qu'une haineuse moquerie.

C'est qu'il n'est pas de loi plus sainte, pour l'Israélite surtout, que celle qui unit l'homme et la femme, les parents et les enfants. A l'heure présente encore, comme dans les siècles de misères et de proscriptions, le naturel attachement des parents et des enfants est chez eux quelque chose d'exemplaire : combien ne doit-il pas être plus profond dans le pays où l'Église s'identifie avec l'État, où l'Israélite négligé, méprisé, vexé, ne rencontre dans l'administration que la fausse mère dont parle la Bible !

Oui, si c'est partout une catastrophe pour un père de se voir dérober son enfant, combien n'est-ce pas plus douloureux pour un père israélite sujet des États de l'Église ?

Toutes les énormités se trouvent, en quelque sorte,

fatalement accumulées dans cette affaire ; mais voici qui est monstrueux :

Cet enfant, *Edgar Mortara*, on ne s'est point contenté de l'arracher, en cet âge si tendre, à l'amour de ses parents, c'était pourtant quelque chose d'assez lamentable ; — on est allé plus loin.

L'enfant ne sera pas un chrétien selon l'Évangile, — il sera, la plume se refuse à le dire, — il sera Jésuite ! Ce n'est pas à quelque honnête famille catholique, à une maison d'éducation appartenant à ce culte, que l'on a confié le jeune Mortara : non, on l'a livré aux Jésuites, à cet ordre dont les principes sont si opposés au légitime, au vrai christianisme ; et maintenant que deviendra cet innocent enfant, si ce n'est un instrument de cet ordre, un de ses missionnaires, un persécuteur des Israélites, un persécuteur de son propre père ?

Un jour viendra, sans doute, que jésuite fanatique, le fils se dressera en mortel ennemi de sa famille, honorablement persévérante dans la religion de ses pères ; ce sera abominable, mais il y aura la morale élastique des disciples de Loyola pour l'absoudre.

Ou bien, il se fera un mérite de prendre aux Israélites, au moyen d'un baptême clandestin, ce qu'ils ont de plus cher, leurs enfants, et de les leur rendre étrangers.

A ce moment peut-être, entendra-t-on ses parents s'écrier le cœur brisé : « Plût au ciel qu'il ne fût jamais né ! »

Est-ce assez ?

Faut-il pousser plus loin les conséquences terribles pour mesurer l'abîme ouvert par le rapt de Bologne ?

Consummatum est.

Edgar Mortara est baptisé, partant il est chrétien selon la doctrine des révérends pères.

Ce qui fait le chrétien, c'est donc le baptême même administré subrepticement, contre le gré du sujet.

A ce principe de l'indélébilité du baptême se rattache cet autre : « Hors de l'Église romaine point de salut. » Seule, la foi sauve. Mais lorsqu'ils se mirent à l'œuvre pour répandre la foi naissante, les apôtres s'avisèrent-ils jamais de recourir à de si furtifs, de si méprisables moyens ?

Croie qui voudra que tous les non-catholiques sont damnés ; croie qui voudra que Dieu a voué aux flammes éternelles un Socrate, un Platon, un Aristote, un César, un Marc-Aurèle, un Virgile, — ces illustrations du monde antique ; — un Shakspeare, un Albert Dürer,

un Mendelssohn, un Humboldt, un Cuvier, un Sully, un Franklin, ces illustrations du monde moderne; — enfin tous ces héros, ces savants, ces philosophes, ces poètes, ces artistes qui dans leurs œuvres immortelles ont révélé l'idée de Dieu, et contribué au développement de l'intelligence humaine, et par cela même au progrès de la civilisation, c'est-à-dire au bonheur intellectuel et moral de l'humanité.

A ce compte, la femme infidèle qui baptisa le jeune Mortara, la sainte inquisition qui s'est emparée de l'enfant en violant le droit domestique, le pape qui sanctionne aujourd'hui la consommation de l'attentat, — tous non-seulement ne méritent aucun blâme, mais ils ont droit à la reconnaissance de ceux qui professent que seuls les catholiques romains posséderont la vie éternelle.

Nous avons déjà fait remarquer que les suppliques réitérées¹ que Mortara le père a fait monter jusqu'au

¹ Le sultan a reçu très-gracieusement en audience particulière M. le docteur Albert Cohn, l'intrépide défenseur de ses coreligionnaires, lors de son voyage en Syrie et en Turquie, où il avait à accomplir une mission concernant les Israélites de ces pays, — tandis que la cour romaine n'a pas daigné accorder une audience au très-vénérable gentleman sir Moses Montefiore, qui s'est rendu à Rome dans le seul but d'y plaider la cause de la famille Mortara.

trône pontifical, n'ont produit aucun résultat efficace¹.

Aussi les Israélites des États romains se hâtent de conduire leurs enfants en France ou dans l'État de Modène. Et sagement ils font; n'ont-ils pas toujours à leur porte l'imminent gendarme qui leur crie: « Cet enfant n'est plus à vous, il a reçu les eaux du baptême et la formule baptismale en a fait un sujet de l'Église? »

Qui garantit, en effet, que l'exemple de cette fille de Bologne ne portera pas ses pareilles à l'imiter? Mieux vaut encore pour vous, tristes et malheureux parents, si dignes de compassion, que votre cœur saigne, que vous éprouviez plutôt les tortures de l'absence que d'exposer vos enfants à une conversion forcée et au danger de les voir prôner plus tard non la religion du Christ, mais la doctrine de ces hommes que le divin Maître a appelés des loups déguisés en agneaux, ou, d'après une expression d'un illustre poète italien, *e d'impostura e di finzion maestri*².

¹ Le pape s'appuie sur la loi canonique; une manière d'agir, une politique contraire au sens moral de l'humanité entière, ne doit pas passer à l'état de droit, cela s'appuyât-il même sur les lois canoniques.

Que dirait-on en France, dans ce pays de lumières et de tolérance, s'il se trouvait dans le code Napoléon un article ainsi conçu: Le rapt d'un enfant est un crime; néanmoins il est permis aux ordres religieux.

Une telle hypothèse tombe d'elle-même.

² « Croyez-moi, disait Antoine Arnauld en parlant des jésuites, ce beau

Comme cet événement a dû retentir non-seulement parmi les Israélites de Bologne, mais encore parmi ceux du monde entier!

Grâce au ciel, à côté de ce faux christianisme qui n'a que l'enfer à la bouche; qui, sous prétexte de sauver l'humanité de la damnation, fait jouir la famille Mortara d'un enfer anticipé, il en est un autre plus digne de son illustre origine.

Comme il est des nations civilisées et surtout cette grande protectrice des droits de l'homme et de la liberté de conscience, la France, qui sout loïn d'approuver cette profanation du sanctuaire de la famille, ce mépris des droits naturels les plus inaliénables, nous ne craignons pas de l'affirmer, parmi les 160 à 170 millions de catholiques qui habitent le globe, la très-grande majorité se garderait de voir dans un rapt d'enfant un acte consacré par la vraie doctrine de celui qui n'a cessé de répéter: « Aimez-vous les uns les autres; » car si un tel acte devait avoir toutes ses conséquences logiques, il n'aboutirait à rien moins

et éclatant manteau de religion, duquel votre ambition a été si longtemps couverte, est maintenant tout usé, tout percé; on voit à travers, on découvre à nud vos malheureux et pernicieux desseins. »

(Extrait d'un discours prononcé par M. Henri Boissard: voir le journal *Le Droit* 21 et 22 novembre 1859.)

qu'à faire de l'homme un être inhumain, du chrétien selon l'esprit de l'Évangile, qu'on nous passe le mot. un antichrétien.

Mais, dira-t-on, il y a environ 80,000 habitants à Bologne, et pas un n'a fait mine de s'élever contre cet attentat; pas un n'a fait un effort pour conserver l'enfant à ses parents; nul n'a fait un pas pour sauvegarder le droit paternel.

Reproche peu mérité! Quiconque sait au juste l'état des choses dans les domaines de la Papauté se hâtera, au contraire, d'absoudre les Bolonais de toute complicité morale. Seulement, il verra dans cette affaire un avertissement très-significatif donné par la Providence à l'humanité aussi bien qu'aux princes de la terre¹.

Et nunc reges intelligite!

Un sérieux publiciste affirmait que si le régime de l'Église romaine pouvait parvenir dans nos jours à la

¹ Nous parlons à dessein des princes de la terre; l'histoire, que si souvent on oublie, mais qui n'oublie guère, elle, abonde sur ce sujet en faits trop éloquents. En voici un curieux échantillon: c'est Clément IV qui lance les foudres de l'Église contre Louis de Bavière:

« Qu'à sa sortie, dit le souverain pontife, la malédiction l'accompagne; que le Ciel fasse éclater ses orages; que le monde entier prenne les armes contre l'excommunié, et que le sol s'ouvre pour l'engloutir. »

Tel est le langage de Rome irritée contre un empereur à la fois héroïque et catholique.

puissance qu'elle ambitionne, elle introduirait à sa suite le lugubre cortège des excommunications, des interdits, des tortures, des bûchers.

Et voici qu'au moment où se faisait entendre cette voix prophétique éclate, comme la foudre, le crime de Bologne.

Eh bien ! on peut se demander si c'est chose aussi odieuse, aussi inhumaine, de faire monter au bûcher l'hérétique imperturbable dans sa conviction que de venir à main armée arracher à un père, à une mère, un enfant innocent, inoffensif ; d'en faire avant l'heure marquée par la nature un orphelin ; finalement de l'élever de manière à le rendre l'ennemi des auteurs de ses jours.

Quand l'Église brûle un hérétique, elle peut invoquer jusqu'à un certain point le sentiment de sa propre conservation : mais quand elle enlève des enfants !...

Le temps adoucit la douleur de l'enfant qui pleure son père mort en défendant son drapeau ; il lui reste un modèle à suivre, il lui reste le patrimoine de l'honneur, de la considération, de l'amour.

Que les choses sont différentes alors qu'on vient soustraire à un enfant son père et sa mère, pour le rendre orphelin. Il a, cet innocent, un père qui aspire à le revoir,

une mère plongée dans un désespoir cruel ; il ne voit plus le visage aimant de ses parents, et ce qu'il rencontre désormais, ce n'est plus l'éloquent, le doux regard, le sourire de sa mère, mais bien l'œil clignotant et oblique, le sourire équivoque et doucereux de quelque pieux disciple de Loyola et de Tartuffe.

Assurément quand la mort les prive de leur enfant, les parents pleurent et s'affligent ; mais insensiblement le chagrin perd de sa force ; l'enfant prend dans l'âme du père et de la mère une forme plus auguste : il est le constant objet de leur tendre souvenir, il reste leur bien-aimé, mais de plus il devient l'ange gardien de leur existence.

En sera-t-il de même si, dès son vivant, il est déjà mort pour eux ; s'ils en sont réduits à se dire : Ce n'est plus notre enfant, il est l'élève et bientôt peut-être un puissant séide¹ des hommes que rois, empereurs et des papes mêmes ont dû bannir de leurs États comme fauteurs de discordes.

Cet enfant qu'on leur a pris, ses parents sentent qu'en étouffant en lui jusqu'au dernier sentiment de

¹ Déjà il annonce cet avenir si cher aux jésuites ; d'après le journal *le Ricord*, Edgar Mortara porte chapeau, soutane, boucles, et par-dessus tout la tonsure ; de plus il promet de convertir ses parents. *Proh pudor !*

l'amour filial, on le fait mourir pour leur affection.

Ah! c'est perdre mille fois son enfant.

Élevons donc la voix, nous tous qui appartenons à une ère de régénération; protestons contre le retour de forfaits pareils à celui de Bologne; c'est un père, une mère folle de douleur qui adjurent tous ceux qui sentent battre en eux un cœur :

« Aidez-nous à retrouver notre enfant¹ ! »

Quoi! restera-t-on sourd à cet appel de la nature, parce qu'ils sont Israélites? Ou bien leur répondra-t-on : Désertez votre religion, la religion de vos pères, et votre enfant vous sera rendu?

Le vrai christianisme ne peut sanctionner d'aussi hideux attentats, et telle n'est pas la voie qui mène à la religion de celui qui, en inclinant ses doux regards sur

¹ Tout le monde a admiré avec quelle loyauté et quelle énergie la presse française a généralement flétri le criminel attentat commis dans la famille Mortara.—Quant à cette minime fraction du journalisme qui a voulu voir dans le rapt d'un enfant un acte loyal, elle a par cela seul démontré que la cause de la famille Mortara n'était point de celles qu'elle défend d'ordinaire, c'est-à-dire qu'elle était une cause juste.

On joue en ce moment à la Porte-Saint-Martin un drame intitulé : *la Tireuse de cartes*; plus que toutes nos faibles paroles la vigoureuse action de ce drame montre toutes les horreurs qui découlent du rapt d'un enfant, horreurs dont un critique a dit qu'elles remplissaient de larmes les plus beaux yeux de France. En pleurant sur le sort de la jeune Paula, songez donc au sort du petit Mortara.

les jeunes têtes leur disait : « Laissez venir à moi les petits enfants! » Et pourtant, c'était à des enfants israélites que s'adressaient ces paroles; mais le sublime ami des enfants étendait son amour sur toute l'humanité, sans faire exception de personne.

Quel précipice entre cet embrassement de petits enfants israélites par le Christ et l'enlèvement à force armée exécuté par les gendarmes du pape! Ne peut-il pas arriver que le père désolé se laisse entraîner, pour ravoir son enfant, jusqu'à se faire lui-même chrétien, et alors ne maudira-t-il pas dans son for intérieur les hommes qui ont fait violence à sa conviction?

Plaise à Dieu que tous les pères fassent entendre leur voix!

Israélites, proclamez bien haut en face de la chrétienté l'énorme injustice qui, comme le sang d'Abel, crie jusqu'aux cieux, et dont vous êtes tous victimes dans la personne d'un seul!

Vous aussi, catholiques, élevez votre voix; protestez contre un acte barbare, indigne de vos sentiments religieux; demandez, exigez que les auteurs du vol restituent l'enfant volé; dites, dites bien haut que vous n'êtes pour rien dans un pareil mépris du droit naturel.

Vous tous qui aimez votre patrie, qui aimez l'humani-